

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC 230221 033

portant sur

LA FIXATION DES TARIFS DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2023

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 2,

VU la décision n°66/2016 relative aux tarifs des services publics – année 2017,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

VU la délibération n°MLCM_190826_04 du Conseil Municipal du 26 août 2019 relative à la convention type de mise à disposition des installations sportives,

VU la décision du Maire n°MLDC_221222_097 du 22 décembre 2022 portant sur la fixation des tarifs des salles et équipements municipaux pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT le niveau d'inflation sur un an supérieur à 6 % et en particulier, l'évolution des coûts salariaux et du prix de l'énergie,

CONSIDÉRANT que les prix de l'électricité pris en charge par la collectivité ont été multiplié par trois,

CONSIDÉRANT que la décision n°MLDC_221222_097 sus-visée contient des erreurs matérielles,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De fixer les redevances des salles et équipements communaux en euros pour l'année 2023 :

DÉSIGNATION	TARIFS EN EUROS	
	PAR JOUR	PAR HEURE
USAGES TEMPORAIRES		
TRIUMPH		
salle n°1	439,40	18,35
salle n°2	226,20	9,45
salle n°3	226,20	9,45
RAMADIER		
loto	465,45	-
loto : installation organisateur	230,55	-
salle	646,05	26,95
HALLE DARDE		
salle	226,20	9,45
marché thématique - mètre linéaire par jour	2,70	-

DÉSIGNATION	TARIFS EN EUROS	
SAINT MARTIN		
salle	253,45	10,55
LUTEVA		
Appartement		
grande salle	50,05	3,20
petite salle	21,75	1,10
Salles		
Claire Motte et vestiaires	72,90	3,20
Carlos Gardel et vestiaires	129,45	5,45
ALSH	75,05	3,20
Gérard Philippe	35,35	1,60
bureaux A-B-C en rez de chaussée	25,00	2,00
hall en rez de chaussée	70	4,20
salle d'animation Centre social	35,35	1,60
Installation sportives		
stade pelouse Leroy Beaulieu	141,40	12,75
stade pelouse André Beaumont	160,00	14,45
demi stade pelouse Leroy Beaulieu	70,00	7,00
demi stade pelouse André Beaumont	90,00	9,00
terrain de tennis	84,80	3,50
plateaux sportifs extérieurs	84,80	3,50
vestiaires Club House	37,00	1,70
boulodrome	182,70	9,55
gymnase Lycée	305,60	14,35
Halle de sport		
gymnase	305,60	14,35
mur d'escalade	98,95	4,80
salle d'expression	208,85	10,10
salle de gymnastique	251,25	11,15
SALONS DE L'HOTEL DE VILLE		
réceptions	226,20	9,55
conférences	226,20	9,55
peuple	226,20	9,55
DOMAINE DE CAMPEYROUX		
le loais	253,35	10,60
TARIF FORFAITAIRE D'INDEMNISATION	524,25	-
USAGES REGULIERS PAR UN ORGANISME AFFILIE A UNE FEDERATION SPORTIVE		
boulodrome de l'Espace Lerque - par an	556,85	-
bureau du Club House - par an	110,95	-

- **ARTICLE 2** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le vingt et un fevrier deux mille vingt-trois,

Le Maire
 Gaëlle LEVEQUE

